

BOIS-DE-CÉNÉ, le 11 avril 2024

**A l'attention des propriétaires du BND AI 49**

Mme Claudine FOREST  
M. Yves TRIBALLEAU  
Mme Ginette DELAPRE

N/Réf : 2024-80  
Dossier suivi par : Marie-Laure PANNAUD

Madame, Monsieur,

Je vous informe qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'édition du Plan Local d'Urbanisme (PLUI) concernant le fond de la parcelle AI 49. C'est pourquoi, lors de la réunion du conseil municipal du 02 avril dernier, les élus ont expressément demandé qu'une rectification soit apportée en vue de l'approbation du projet de PLUI. En effet, le fond de ladite parcelle a été classée en zone Np (*naturelle protégée*) alors qu'elle devrait être classée en zone U (*constructible*).

Afin d'appuyer la demande des élus, je vous demande de bien vouloir vous déplacer lors de l'enquête publique (*permanences à la mairie de Bois-de-Céné entre la mi-juin et la mi-juillet*) afin de mettre une annotation dans le registre pour que la modification du zonage de votre parcelle puisse être prise en compte.

Je vous remercie par avance pour votre collaboration et je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

PJ : plan de la parcelle concernée

*Bien à Vous*

Le Maire,

Yves GRATEL

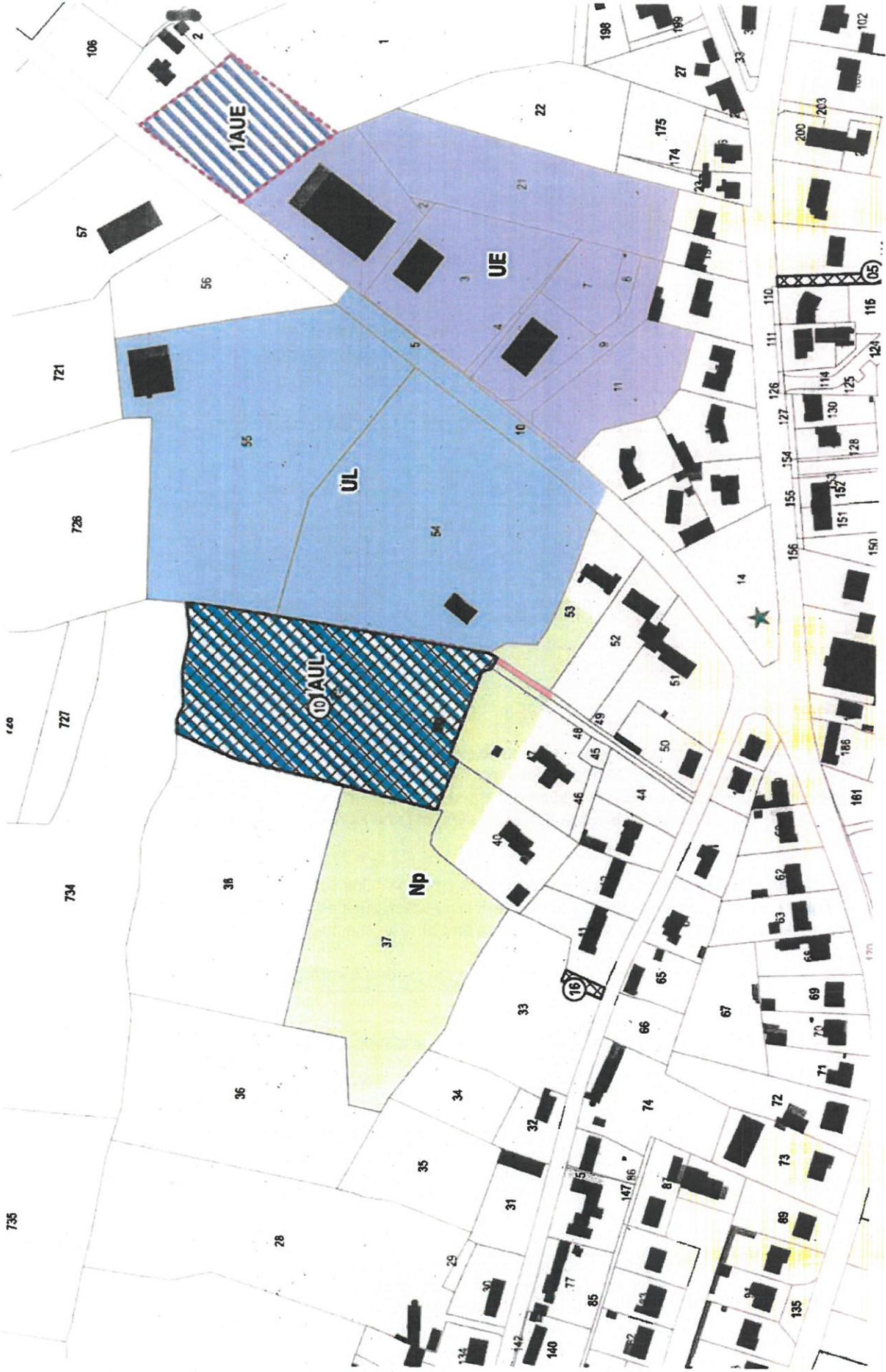


Mairie - 35 rue de la Motte - 85710 BOIS-DE-CENÉ  
Tél. 02 51 68 20 84 - e-mail : [mairie@boisdecene.fr](mailto:mairie@boisdecene.fr)  
Site internet : [www.boisdecene.fr](http://www.boisdecene.fr)

Ouverture : du lundi au vendredi de 9h-12h et 14h00 à 16h45 et le samedi de 9h00 à 12h00.



BCV



— changement de zonage (NP en U)

Section A1